



## **Contre les suppressions de postes ! Pour de meilleures conditions de travail !**

Les moyens d'enseignement accordés à l'académie de Bordeaux dans le second degré pour la rentrée 2021 montrent une augmentation très significative des heures supplémentaires. Cette décision de réduire la part des heures-postes va entraîner mécaniquement :

- de nombreuses suppressions de postes ;
- une augmentation sensible des postes à complément de service ;
- le refus de nombreuses demandes de travail à temps partiel pour convenances personnelles.

D'autres conséquences indirectes seront à déplorer, comme l'abandon de certains projets chers aux élèves et aux professeurs ou le manque de volontaires pour assurer la mission de professeur principal.

Les suppressions de postes conduiront certains professeurs titulaires à participer au mouvement de manière obligatoire et de nombreux contractuels n'auront plus de contrat.

Pour information, la Cour des comptes, dans un de ses rapports publié en octobre 2017, constatait « que chaque heure de travail à temps plein d'un enseignant titulaire coûte ainsi environ 75 % de plus qu'une heure supplémentaire (hors charges) ».

Il s'agit donc d'une logique purement comptable qui va contribuer à une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignants de l'académie, déjà épuisés par les réformes et le contexte sanitaire, ce qui aura aussi des conséquences directes sur les conditions d'apprentissage des élèves.

En lieu et place du « Grenelle de l'Education » qui vise seulement à détruire un peu plus les statuts nationaux et qui contient des mesures inacceptables, le Ministre serait plutôt avisé d'utiliser les 250 millions d'euros qu'il a économisés sur l'exercice 2020 afin de contribuer, dans le contexte sanitaire que nous connaissons, au « quoi qu'il en coûte » cher au Président de la République.

Les personnels, avec le SNFOLC et le SNETAA-FO, demandent davantage de moyens en heures-postes et une véritable augmentation salariale pour tous les personnels de l'Education. Ils réclament également un vrai statut pour les AESH et les AED qui contribuent aussi à la réussite des missions du Service Public de l'Education.

Nom Prénom	Fonction	Signature

